

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 OCTOBRE 2011**

### **ETUDE COULEE VERTE : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE**

Dans le cadre général du PADD figurant au PLU, la Commune de ST BAUELLE a récemment acquis le plan d'eau du Fay et ses abords. Avant tout aménagement de ce secteur, il est nécessaire de procéder à une étude d'urbanisme et de paysage sur l'ensemble de la coulée verte située entre le plan d'eau et la rivière La Mayenne.

Parallèlement la Communauté de Communes du Pays de MAYENNE travaille sur un schéma intercommunal des liaisons douces et notamment sur la liaison Contest / St Baudelle / Mayenne. Un tronçon de ce cheminement empruntera à terme la coulée verte du vallon.

Ainsi, cette étude s'inscrit dans le cadre du schéma intercommunal des liaisons douces. Elle constituera la première tranche de ce projet et vise les objectifs suivants :

- conforter et compléter les aménagements existants
- redéfinir l'espace du plan d'eau, sa fonction, assurer la sécurité et l'accessibilité de cet espace
- compléter la liaison piétonne jusqu'à la rivière La Mayenne
- identifier les points de connexion avec le réseau communal dans le cadre du schéma intercommunal des liaisons douces de la CCPM
- proposer un programme original en complément de la balade (parcours santé, parcours nature, pêche loisirs, jeux enfants, arboretum, etc..).

Une consultation a été effectuée auprès de plusieurs cabinets d'urbanisme.

Après étude détaillée des différentes propositions reçues, le Conseil Municipal, décide de retenir le cabinet d'urbanisme VU D'ICI d'Angers pour réaliser l'étude d'aménagement de la coulée verte pour un montant forfaitaire de 9 862,50 € HT sans option.

### **SALLE DE LA BALDERINE : TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ELECTRIQUES**

La Commune est tenue de vérifier régulièrement les installations électriques des Etablissements Recevant du Public, situées sur son territoire.

Le rapport de contrôle de l'installation électrique de la salle de la Balderine établi par la société Socotec signalait différents soucis de mise aux normes (disjoncteur et bloc différentiel) et réparations diverses (21 blocs de sécurité).

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise PILON de Mayenne pour un montant de 4 560,80 € HT

### **SISAC : CONVENTION MISE A DISPOSITION DE TERRAINS**

Considérant la contribution des communes aux dépenses du syndicat réparties proportionnellement entre les Communes membres de Contest et St Baudelle en prenant pour référence la population totale de chaque commune, telle publiée par l'INSEE,

Compte tenu des projets d'équipements sportifs du SISAC Contest-St Baudelle,

M. le Maire propose de mettre à disposition les terrains concernés en équipements sportifs, à savoir :

- ▶ le terrain de football principal cadastré section AC 11, superficie d'environ 10 518 m<sup>2</sup>
- ▶ le terrain annexe derrière la Balderine cadastré section AC1 en partie et B1023 en partie pour une superficie totale d'environ 10 000 m<sup>2</sup>
- ▶ l'emprise de la salle omnisports cadastrée section B1090, B1091 en partie, B 675 en partie et B 677 en partie, pour une superficie totale d'environ 5 500 m<sup>2</sup>

A cet effet, une convention de mise à disposition entre la commune et le SISAC sera établie.

Le Conseil Municipal décide :

- ▶ D'Autoriser la mise à disposition des parcelles référencées ci-dessus
- ▶ D'Autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition.

## **SISAC : CONVENTION MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DES COMMUNES**

Le fonctionnement du SISAC nécessite l'intervention d'un agent administratif. Le fonctionnement de la salle de sports intercommunale nécessite l'intervention de personnels pour l'entretien intérieur, ainsi que pour l'entretien des extérieurs. La Commune de Contest pourrait mettre à disposition un agent pour le ménage à raison de 4h par semaine ainsi qu'un agent administratif à raison de 20h par an, et la Commune de St Baudelle pourrait mettre à disposition un agent l'entretien des extérieurs, à raison de 4h par semaine en moyenne sur l'année.

M. le Maire propose la mise à disposition d'un adjoint technique au SISAC à raison de 4 heures par semaine pour assurer l'entretien des extérieurs de la salle de sports, la Commune de Contest mettant à disposition un agent administratif à raison de 20 heures par an et un agent d'entretien à raison de 4h par semaine.

Une convention entre la Commune et le SISAC sera établie. Chaque commune continuera à rémunérer ses agents, et le SISAC reversera chaque année une participation financière correspondante.

Le Conseil Municipal décide :

- ▶ D'Autoriser la mise à disposition des agents de la Commune de St Baudelle
- ▶ D'Autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition.

## **ECLAIRAGE PUBLIC : REMPLACEMENT D'UNE LANTERNE**

Une lanterne située à l'entrée de l'impasse des roses est cassée. Il s'agit d'une lanterne ancienne fixée sur un poteau ciment. L'entreprise Santerne de Mayenne propose son remplacement pour un montant de 591.60 € HT avec une lanterne Falco2 SHP de 70 W.

Le Conseil Municipal décide de valider le remplacement de cette lanterne et accepte le devis de l'entreprise Santerne de Mayenne pour un montant de 591,60 € HT.

## **ECO-QUARTIER « CHAMP DE LA LANDE » VENTE PARCELLE N° 39 M et Mme LOUF ERWANNING**

La parcelle n° 39 de l'éco-quartier « Le Champ de la Lande » a fait l'objet d'une demande d'acquisition de la part de M. et Mme LOUF Erwanning domiciliés la Guesnière 53100 MAYENNE.

Le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle n°39 de l'éco-quartier « Le Champ de la Lande » cadastrée section B numéro 1648 pour une surface de 511 m<sup>2</sup> à M. et Mme LOUF Erwanning au prix de 29 127 €, charge la SCP RAOUL et CADET Notaires à MAYENNE de rédiger la vente, et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.